

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES

Séance extraordinaire du 7 décembre 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Pointe-des-Cascades tenue le 7 décembre 2020 à 19 h par voie de vidéoconférence (exceptionnellement permis étant donné la situation du COVID-19 et les différents arrêtés ministériels).

Sont présents à cette séance les membres du conseil Olivier Doyle, Martin Juneau, Peter M. Zytynsky, Girard Rodney, Mario Vallée, formant quorum sous la présidence du maire Pierre Lalonde.

Monsieur le maire, Pierre Lalonde, constate le quorum et ouvre la séance à 19 h. Il s'assure que l'avis de convocation a été reçu par chacun des membres du conseil municipal.

Sont également présentes Anne-Marie Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière et Me Julie Paradis, directrice générale adjointe, responsable du greffe et des communications.

2020-12-195

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire, Pierre Lalonde, procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance extraordinaire du 7 décembre 2020.

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
Appuyé par le conseiller Olivier Doyle
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 7 décembre 2020 tel que rédigé, soit :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. FINANCES**
 - 3.1 Adoption – Budget 2021
 - 3.2 Adoption – Plan triennal d'immobilisations
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-12-196

ADOPTION DU BUDGET 2021

CONSIDÉRANT que selon l'article 954 du *Code municipal du Québec*, le conseil municipal doit adopter le budget 2021 de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades;

Il est proposé par le conseiller Olivier Doyle,
appuyé par le conseiller Mario Vallée
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le budget 2021 au montant de 3 224 866 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-12-197

ADOPTION – PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

CONSIDÉRANT que selon l'article 956 du *Code municipal du Québec*, le conseil municipal doit adopter le plan triennal d'immobilisation 2021-2022-2023 de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades;

Il est proposé par le conseiller Peter M. Zytynsky,
appuyé par le conseiller Martin Juneau
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le plan triennal d'immobilisation 2021-2022-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Les revenus et les dépenses de la guérite du parc de la Pointe;
- Est-ce envisagé de demander un frais d'entrée pour l'accès au parc de la Pointe pour un non-résident (à pied, vélo, véhicule) pour couvrir les dépenses assumées par la Municipalité;

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À 19 h 20 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,
Appuyé par le conseiller Olivier Doyle
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance extraordinaire du 7 décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

La directrice générale et
secrétaire-trésorière

Le maire,

Anne-Marie Duval

Pierre Lalonde

Je, Pierre Lalonde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal*